



A Basse-Terre, le 16/07/2026

Objet

Consultation

Additif n°1

2026AO0479 | Gestion technique et opérationnelle liée au câble sous-marin "Guadeloupe Numérique"

Dans le cadre de la consultation visée en objet, nous portons à votre connaissance la(les) réponse(s) à(aux) question(s) suivante(s) :

Question n°	Objet de la question	Réponse
1	Afin de porter une réponse complète et optimisée, Nous sollicitons un report de la date de dépôt initialement prévue au 25 Août 2026 au 30 septembre 2026. Salutations.	Report effectif au 21 septembre 2026 à 12H
2	La concession d'utilisation du domaine public maritime accordée à GCN par l'Arrêté n° 2006-31 du 15 mai 2006 (durée 20 ans) est-elle toujours en vigueur ? À défaut, un renouvellement est-il en cours, et selon quel calendrier ?	La demande est en cours d'instruction auprès des services de la DEAL et fait également l'objet de discussion avec le titulaire en exercice
3	Le bail « Collocation Space & Conduit » entre AT&T Corp. et GCN pour la station de Miramar (Porto Rico), signé en 2005 pour 20 ans, a-t-il été renouvelé ? Si oui, à quelles conditions financières ?	Le renouvellement de l'hébergement à Porto Rico fait actuellement l'objet de discussions de la part du titulaire en exercice
4	La concession DRNA de Porto Rico (151 734,58 USD/an, non-transférable) a-t-elle été renouvelée depuis 2012 ? Quelles démarches la Région prévoit-elle pour sécuriser ce point avant la reprise ?	Le renouvellement fait l'objet de discussions de la part du titulaire en exercice
5	Quelle procédure pour transférer la licence FCC et les autorisations Section 214 au nouveau Titulaire (nouvelle demande ou cession) ? Un calendrier tenant compte du réexamen « Team Telecom » est-il prévu ?	Une cession, le calendrier est à planifier. La FCC, une fois la demande déposée, la commission émet un avis public sollicitant des commentaires et fixe un calendrier pour que le public puisse commenter. La commission va instruire le dossier et cherchera à déterminer si la transaction sert l'intérêt général et prendra une décision sous un délai de 180 jours. Il faut compter une instruction de manière générale entre 6 et 9 mois

6	Le Network Security Agreement de 2014 (GCN, sociétés mères, autorités américaines) devra-t-il être renégocié au changement de Titulaire ? Qui en assumera la charge et le pilotage ?	La question de la sécurité des données est précisée au CCAP, article 7.5 et article 7.6, exigences PAMS, NIS2
7	Des autorisations distinctes existent-elles pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy depuis leur activation en COM en 2007, la concession de 2006 ayant été accordée avant cette séparation ?	Précision en attente d'arbitrage de la DEAL
8	La position contractuelle de GCN au sein du consortium ACMA sera-t-elle reprise telle quelle par le Titulaire, ou celui-ci devra-t-il négocier son propre rattachement ? Calendrier envisagé ?	Précision en cours d'instruction auprès du titulaire en exercice
9	Quelle est la quote-part exacte (« Accounting Percentage ») de GCN dans le TACS de l'ACMA pour l'exercice en cours, et quel est le TACS actuel (base 2017 : 29,2 M USD, indexé depuis) ?	Précision en cours d'instruction auprès du titulaire en exercice
10	La Région dispose-t-elle du dernier bon de commande/devis Ekinops signé par GCN, indiquant les prix unitaires et la redevance annuelle de support, absents des contrats-cadres transmis ?	Le contrat 2023-2026 est disponible en annexe : MPA_Ekinops_GCN_042023_signed.pdf et Ekinops - EMEA RoW Support Agreement Jan 2022_GCN 2023_signed.pdf
11	Quelle est la durée exacte de la convention d'occupation du domaine communal conclue avec la Commune de Saint-Barthélemy pour la station et le local d'hébergement de Gustavia ?	Durée : 20 ans
12	Le prix unitaire définitif de l'intervention du navire câblé (provisoire au BPU) sera-t-il fixé par avenant dès l'entrée en vigueur, ou seulement lors d'une intervention effective ?	Le détail quantitatif estimatif (DQE) est à compléter par les candidats où une ligne figurant le montant d'une intervention d'un navire câblé est présente. Le montant d'une intervention de navire câblé est ainsi fixé dès la notification du marché
13	Le RC ne fixe aucun seuil de chiffre d'affaires minimal pour la capacité économique et financière. Cette absence est-elle confirmée, ou un seuil figure-t-il dans une autre pièce ?	Oui confirmée
14	Les désordres constatés sur le Câble à Baillif et Saint-Martin après le cyclone Omar (octobre 2008) ont-ils été intégralement réparés ? À quelle date et selon quelles modalités ?	En date de juillet 2021 Réparation complète du câble GCN S3, au large de Baillif : Remplacement de 300m de la section terminale du câble GCN S3 Enlèvement du câble initial Pose de nouveau câble et raccordement (en mer et dans la chambre plage) Amélioration de la protection mécanique du câble GCN S2, dans la même zone : Protection mécanique des câbles GCN S2 et S3 sur environ 200m

		Pose de gaine textile étanche (renforcée béton) autour des câbles Enfouissement si possible Scellement par arceaux dans les zones où l'enfouissement est impossible
15	Le Protocole Transactionnel GCF/ASN (deux versions non signées, déc. 2012 et janv. 2013) a-t-il finalement été signé ? Le différend financier GCN/GCF-ASN est-il aujourd'hui définitivement clos ?	Le protocole figurant en annexe descriptif du contrat V1 -Offre commerciale / 1- Termes et Conditions.pdf, signé en novembre 2004 était à échéance janvier 2006
16	Existe-t-il un contrat de maintenance marine conclu avec ASN suite à sa proposition du 13/12/2011, distinct du contrat ACMA (2017) ? Est-il toujours en vigueur, à quelles modalités ?	Un protocole a été signé le 19 novembre 2004 à échéance 18 janvier 2006 sous la forme d'un contrat de fourniture d'équipements sous-marin de télécommunication, cf. descriptif du contrat V1 -Offre commerciale / 1- Termes et Conditions.pdf Non il n'y a pas de contrat de maintenance signé avec Alcatel submarine network en vigueur. Le protocole a échoué en 2006, l'assistance à long terme était de 10 ans.
17	Le Groupe Loret/GCF exploite aussi SCF et MCN, parties au même règlement financier 2009-2010. Ces systèmes partagent-ils des infrastructures, contrats ou obligations communes avec GN ?	Non, ces systèmes ne partagent pas d'infrastructures, contrats ou obligations communes avec GN.
18	GCN recense 9 sites (6 stations + 3 Carrier Hotels), mais seuls 5 baux ont été fournis. Les contrats de Baie-Mahault et des 3 Carrier Hotels (New York, Paris, Miami) peuvent-ils être transmis ?	Ces éléments font l'objet d'un travail de collecte auprès de l'actuel titulaire. Il est à noter que les carrier hôtels de New York et Paris ne sont plus intégrés à l'architecture du réseau depuis 2024.
19	Le contrat Equinix (Miami, Carrier Hotel) est-il transférable au nouveau Titulaire ? Ce site héberge le backbone IP transit qui supporte la commercialisation des services activés (CCTP art. 2.4).	La question du transfert fait actuellement l'objet d'échanges avec le titulaire en exercice
20	Les baux des Carrier Hotels de New York et Paris, en cours de résiliation selon le rapport GCN de mai 2025, sont-ils aujourd'hui effectivement résiliés ? Si actif, quel périmètre pour le Marché ?	Oui, contrats résiliés
21	Le stock de spares Cisco apparaît nul alors que 61 unités actives sont recensées à Miami/New York. Cette absence est-elle confirmée ? La constitution d'un stock initial revient-elle au Titulaire ?	Ce point est en cours de discussion avec le titulaire en exercice
22	Baillif et Baie-Mahault ne disposent d'aucun spare Ekinops, contrairement aux 4 autres stations câble. Absence intentionnelle (mutualisation) ou lacune à combler ?	Se référer au tableau GCN spares Ekinops 2025-06-30.pdf Présence de spare Ekinops sur les 6 stations Baie-Mahault, Baillif, Puerto Rico, Saint-Barthélemy, Sainte-Croix, Saint-Martin,
23	Le CCTP ne définit pas le périmètre de « contrat conclu » (ligne DPGF Assistance à la commercialisation). Avenant, renouvellement, ou transit IP (mandat CCAP 11.8-11.9) sont-ils inclus ?	Précision sur la ligne DPGF "Assistance à la commercialisation" : montant forfaitaire par contrat conclu IRU

24	Pour anticiper le volume de renouvellements sur 7 ans, la Région peut-elle communiquer les échéances et la nature des services des principaux contrats usagers actuellement en vigueur sur le Câble ?	La liste des contrats est en cours de collecte
----	---	--

Il convient de tenir compte du présent additif pour la remise des offres.

Aucune pièce du DCE n'est modifiée.

La date limite de remise des offres est désormais fixée au **21 septembre 2026**.

Pour le suivi de cette consultation, connectez-vous sur : www.eguadeloupe.com.

Nous demeurons à votre disposition pour toute demande de précisions et vous prions de recevoir nos sincères salutations.

Ary Chalus, Président du Conseil régional

